

10 NOV. 2021

2513001582I00001 00567

SYNDICAT MIXTE DU VIVARAIS
A l'attention de la Direction
32 BOULEVARD STALINGRAD
07400 LE TEIL

Dossier suivi par :

Service Collectif

collectif.mas@mutualia.fr

Objet : Notification tarifaire 2022

Arras,
le 27 Octobre 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit un contrat collectif "frais de santé" à adhésion facultative auprès de Mutualia Alliance Santé et nous vous remercions pour votre confiance.

L'évolution annuelle appliquée sur le montant hors taxe des cotisations 2022 s'appuie sur différents facteurs :

- L'évolution de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) de +2,6% qui suit l'augmentation des dépenses de santé,
- La hausse de la consommation constatée sur les postes dentaire et audiologie, suite à la mise en œuvre de la réforme du 100% santé,
- Et en dernier lieu, les résultats techniques de l'offre souscrite

Vous trouverez ci-joint l'annexe tarifaire correspondant aux cotisations pour l'année 2022.

Dans le cadre de notre volonté d'améliorer en permanence la qualité de nos services, nous vous informons que notre gestionnaire MSA Nord Pas de Calais assurera désormais la gestion complète de votre contrat en effectuant les prélèvements des cotisations ainsi que les versements des prestations de vos adhérents. Ainsi pour être remboursé de leurs soins santé, vos adhérents devront adresser leurs factures à la nouvelle adresse figurant sur leur carte de tiers payant. Ces derniers recevront également cette information lors de la réception de leur carte de Tiers Payant. Votre interlocuteur habituel reste inchangé.

Nos conseillers restent à votre disposition pour échanger avec vous pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jérôme REBOUL

Directeur Général



2513001582I0000130103



Entre nous, c'est humain

**CONTRAT COLLECTIF COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SOINS
SYNDICAT MIXTE DU VIVARAIS
VIVACTIV 300**

Tarifs des cotisations mensuelles au 1er janvier 2022

Santé - Groupe Facultatif

CATEGORIE	TARIF HT	TARIF TTC **
Isolé	64,30 €	72,83 €
Famille	165,50 €	187,46 €

** Le Tarif TTC inclut la Taxe CMU de 6,27% et pour les Non Agri la Taxe TSCA de 7%

Conformément à la loi n° 2019-733 du 14/07/2019, nous vous communiquons les taux et ratios généraux de la mutuelle au titre de l'année 2022 :

- Ratio P/C : 78,74 %
- Frais de gestion : 20,35 %



VIVACTIV NGE - 2022

Vivactiv'300

Les conditions de remboursement de vos garanties sont détaillées dans vos documents contractuels

	Régime obligatoire (RO)	Régime obligatoire + Mutualia
Soins courants		
Honoraires médicaux : consultations et actes techniques		
- Généralistes et spécialistes adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	300%
- Généralistes et spécialistes non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	200%
Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner...		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	300%
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	200%
Honoraires paramédicaux pris en charge par le RO : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	60%	300%
Analyses et examens de laboratoire		
	60%	300%
Médicaments		
- Médicaments pris en charge par le RO (y.c vaccins)	15% à 100%	100%
- Substituts nicotiniques pris en charge par le RO: patchs, gommes, pastilles	65%	100%
- Vaccin anti-grippe	-	Frais réels
Matériel médical pris en charge par le RO : pansements, orthopédie, minerves, genouillères,...	60% à 100%	300%
Transports pris en charge par le RO	65%	100%
Hospitalisation		
Honoraires médicaux et chirurgicaux		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO (1)	80% à 100%	Frais réels
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	80% à 100%	200%
Forfait journalier hospitalier (2)	-	Frais réels
Frais de séjour (3)	80% à 100%	Frais réels
Chambre particulière avec nuitée (4)	-	95 € / jour
Forfait d'accompagnement de l'enfant (5)	-	50 € / jour
Forfait confort à l'hôpital : TV, téléphone, wifi, journaux, chambre particulière en ambulatoire (6)	-	5 € / jour
Prime de naissance ou d'adoption (7)	-	250 €
Optique		
Equipements 100% santé (8)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Equipements à tarifs libres - Adulte (8)		
- Verres simples+monture	60%	420€ dont 100 € max monture
- Verres complexes ou très complexes+monture	60%	700€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe+monture	60%	550€ dont 100 € max monture
Equipements à tarifs libres - Enfant (8)		
- Verres simples+monture	60%	300€ dont 70 € max monture
- Verres complexes ou très complexes+monture	60%	350€ dont 70 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe+monture	60%	325€ dont 70 € max monture
Lentilles prises en charge par le RO (y.c jetables) (9)	60%	350 € / an
Lentilles non prises en charge par le RO (y.c jetables)	-	350 € / an
Autres prestations optiques 100% santé (10)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Autres prestations optiques à tarifs libres (10)	60%	100%
Chirurgie réfractive	-	600 € / adulte pour 2 ans
Dentaire		
Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé (10)		
	70%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Soins pris en charge par le RO ne relevant pas du dispositif 100% santé (y.c inlay onlay) (10)		
	70%	300%
Prothèses prises en charge par le RO ne relevant pas du dispositif 100% santé (y.c inlay core) (10)		
	70%	400%
Prothèses non prises en charge par le RO mais figurant à la nomenclature RO, parodontologie	-	300 € / an
Implantologie (11)	-	430 € / implant
Orthodontie prise en charge par le RO	70% à 100%	400%
Orthodontie non prise en charge par le RO	-	300 € / an
Aides auditives		
Equipements 100% santé (12)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Equipements à tarifs libres (12)	60%	300%
Cures thermales (13)		
Soins et forfait thermal pris en charge par le RO		
	65% à 70%	300%
Transport et hébergement pris en charge par le RO ou non (14)	0 à 65%	280 € / an